



Compte rendu CAPD 24 novembre 2015

Nos remarques sont en rouge

Ordre du jour :

- Déclaration liminaire du SNUipp-FSU-FSU 17
- Intervention préalable de l'Administration concernant les attentats
- Approbation du CR de la CAPD du 26 août 2015
- Approbation du CR de la CAPD du 3 septembre 2015
- Désignation des représentants du personnel de la commission de réforme départementale
- Promotions
- Affectations
- Questions diverses posées par le SNUipp-FSU 17 :
 - Allez-vous ouvrir, comme cela aurait dû être fait depuis plusieurs années, les postes de direction de SEGPA, pourvus par des personnels non titulaires du DDEEAS et permettre ainsi aux collègues ayant obtenu le diplôme de pouvoir postuler sur ces postes ? Le rectorat nous renvoie vers l'IA-DASEN du 17 puisque ce problème ne se pose que dans notre département. Actuellement 3 personnes qui font déjà fonction de Directeurs Adjoints Chargé de Segpa depuis plusieurs années sont en formation « académique » afin de les aider à présenter l'examen national en candidat libre.
 - Qu'en est-il de l'application de la circulaire SEGPA dans le département ?
 - Temps partiels de droit à 80% : Le SNUipp-FSU-FSU 17 dénonce l'inégalité de traitement puisque les parents en sont exclus si les enfants naissent ou atteignent l'âge de 3 ans en cours d'année scolaire. Nous avons demandé l'annulation de cette restriction mais n'avons toujours aucune réponse.
 - AVS-EVS : Nous aimerais avoir un point de l'état des recrutements. Mme Pili nous avait annoncé lors d'une CAPD précédente que 51 postes d'EVS seraient dévolus au département. Mais combien de renouvellements ? De prolongations ? Quelle a été la réponse de Pôle emploi pour les prolongations d'AVS auprès d'enfants avec des difficultés particulières ? Combien d'écoles bénéficient encore des services d'une EVS ? Certains emplois ont-ils été redéployés sur d'autres écoles ou groupes scolaires ?

- Connaissez-vous le nombre de départs en formation CAPSH pour l'année prochaine ?
- ECLORE : alors que le département a mis des moyens afin de permettre à ces réseaux de se développer, pouvez-vous nous faire un état des lieux de leur fonctionnement ?
- Nous souhaiterions avoir les statistiques sexuées des promotions (comme le rappelle la circulaire relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans la fonction publique.)
- Peut-on connaître l'enveloppe des frais de déplacement des personnels itinérants pour toutes les circonscriptions ?
- Peut-on connaître l'enveloppe des frais de déplacement des personnels itinérants pour toutes les circonscriptions ?
- Où en est-on de la demande du SNUipp-FSU-FSU 17 concernant l'application du décret de 2006 concernant le remboursement des frais de stage et de déplacement des PES dans les cas où cela était le plus avantageux pour eux par rapport à l'IFF ?

Présents :

Pour l'administration : l'IA-Dasen M Grossdemange, la secrétaire générale Mme Pili, l'IEN-A M Fabre, Mme Besançon IEN La Rochelle est, M Florentin IEN Rochefort, M Revel chef de division des personnels, Mmes Forgerit et Marie DIPER.

Les élu-es du SNUipp-FSU-FSU : Virginie Audouin, Eva Berger, Fabienne Chalaux, Gwenaël Jouan, Christine Gourribon, Peggy Russo.

Le SNUIPP-FSU17 est secrétaire-adjoint de séance.

Les représentants de l'administration étant peu nombreux (le quorum est aux deux tiers des , le Dasen nous interpelle sur la tenue de la CAPD.

Le SNUipp-FSU-FSU 17, afin de ne pas pénaliser les collègues qui attendent les promotions, donne son aval pour poursuivre la CAPD.

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU-FSU 17

Voir en PJ.

Suite à l'interpellation du SNUipp-FSU 17, Le Dasen assure **qu'aucune sanction** ne sera prise envers les enseignants qui ne sont pas rendus aux animations pédagogiques le lundi 16 novembre.

Intervention préalable de l'Administration concernant les attentats : la priorité est allée vers la mise en place des dispositifs de sécurité pour rassurer les familles et les enfants. Les inspections ont été supprimées, les stages de formation annulés.

L'IA-DASEN reproche à certaines organisations syndicales d'avoir maintenu leur activité (Conseils nationaux, colloques, etc.).

[Nous attendons le texte écrit de cette intervention pour rester fidèle aux propos tenus]

Le SNUipp-FSU-FSU a effectivement maintenu son Conseil National le mardi et le mercredi qui ont suivi les attentats et la FSU son colloque « femmes » le jeudi et le vendredi.

Ce choix, délibéré, ne nous paraît pas totalement dénué de sens. En effet, les enseignants étaient auprès des élèves le lundi et ils étaient remplacés dans leur classe en cas d'absence. **A partir du mardi, la vie devait reprendre normalement et les titulaires remplaçants étaient tout autant capables de prendre en charge les élèves.** Une fois encore, nous regrettons d'être jugés par notre administration de manière aussi cinglante et subjective ; nous regrettons le manque de bienveillance et de confiance accordé aux enseignants par l'administration (un remplaçant n'aurait pas la même valeur qu'un adjoint !) ! Nous nous étions déjà entretenus la semaine dernière avec l'IEN-A à ce sujet sans que le débat puisse avancer.

Nos élèves ont aussi des parents, les enseignants sont certes des référents mais ne sont pas comptables de tout.

Le choix de la FSU de maintenir les colloques la semaine qui a suivi les attentats, nous semble, au contraire, un signe fort envoyé à ceux qui voudraient museler la démocratie.

Nous ne nous laisserons pas culpabiliser par notre administration !

Ordre du jour :

- 1. Approbation du CR de la CAPD du 26 août 2015**
- 2. Approbation du CR de la CAPD du 3 septembre 2015**

Sur les M.A.D (Mis à Disposition) : Il y a eu des contacts par mail ou téléphone entre l'administration et le SNUipp-FSU 17, mais il n'y a eu aucune trace ni règle écrite. Certains collègues ont été placés, puis bougés. Le SNUipp-FSU 17 demande le rajout d'une ligne sur les règles à la fin du CR.

L'administration ne voit pas l'intérêt du rajout d'une ligne. Lors de la phase d'ajustement les restants ont été mis où il y avait des manques.

Mme Pili dit qu'elle ajoutera un tableau ainsi qu'une notification résumant le pourquoi des modifications.

Il reste 9 MAD dans le département.

- 3. Désignation des représentants du personnel de la commission de réforme départementale**

Mr Grizet remplace M Servant et Mme Gourribon remplace Mme Vergé-Archaimbault pour le SNUipp-FSU-FSU 17

Mme Mottu siège pour le se-unsa.

- 4. Promotions**

Le calcul du barème : Note x2 + AGS qui donne le barème (plus discriminants si il y a).

Pour les instituteurs, il s'agit de la période du 02/12/2015 au 01/12/2016.

Pour les PE, cela concerne la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.

Question du SNUipp-FSU : Comment est calculée la note moyenne ?

Elle est décrite dans la note de service de 2002 (grille départementale).

Le SNUipp-FSU dénonce la lenteur des avancements des collègues du 1^{er} degré, les carrières s'allongent et les salaires stagnent.

Le dasen indique que c'est le cas pour tout le monde.

M. Le Dasen est invité par Mme Gourribon à venir passer une journée dans son école, ceci pour voir la réalité d'une classe avec de vrais élèves...

Cette invitation sera honorée selon Mr le Dasen. A suivre ☺

5. Affectations

Poste de Bédénac : Il n'y a pas de candidat du département après 3 appels à candidature.

Mme Russo (SNUipp-FSU) s'interroge sur un déficit de départs en formation F qui pourrait en partie expliquer qu'aucun candidat du 17 ne se soit fait connaître.

Sur les 3 candidats qui ont répondu à un appel lancé nationalement, une seule a un avis très favorable mais est en attente d'un exeat du 91.

6. Questions diverses du SNUipp-FSU-FSU 17 :

Seul le SNUipp-FSU-FSU a envoyé des questions diverses à l'administration.

- **Allez-vous ouvrir, comme cela aurait dû être fait depuis plusieurs années, les postes de direction de SEGPA, pourvus par des personnels non titulaires du DDEEAS et permettre ainsi aux collègues ayant obtenu le diplôme de pouvoir postuler sur ces postes ? Le rectorat nous renvoie vers l'IA-DASEN du 17 puisque ce problème ne se pose que dans notre département.**

Actuellement 3 personnes qui font déjà fonction de Directeurs Adjoints Chargé de Segpa depuis plusieurs années sont en formation « académique » afin de les aider à présenter l'examen national en candidat libre.

Le SNUipp-FSU17 fait remarquer que depuis plusieurs années, aucun de ces postes n'a jamais été mis au mouvement pour des personnes titulaires du diplôme.

L'IA répond qu'il y a une procédure d'accompagnement des personnels faisant fonction. S'ils sont admis à l'examen, le poste leur sera « réservé », ou le support sera ouvert à candidature si certains échouent.

Le SNUipp-FSU 17 s'interroge sur la procédure et fait état des conséquences sur le mouvement des adjoints chaque année.

Aucune stabilité des équipes n'est possible dans ces trois SEGPA.

Le SNUipp-FSU 17 suit et suivra ce dossier de très près.

- **Qu'en est-il de l'application de la circulaire SEGPA dans le département ?**

L'IA précise que le texte n'est pas arrêté. Nous serons informés de la sortie d'un texte plus précis. La circulaire entrera en application à la rentrée 2016. Cette année sera une année transitoire.

L'IEN-ASH prépare une note de service pour son application. Pour l'instant, il n'est pas question que les élèves de 6^e soient pré-orientés sur leur collège de secteur. Ils seront dirigés vers un collège possédant déjà une structure Segpa.

- **Temps partiels de droit à 80% : Le SNUipp-FSU 17 dénonce l'inégalité de traitement puisque les parents en sont exclus si les enfants naissent ou atteignent l'âge de 3 ans en cours d'année scolaire. Nous avons demandé l'annulation de cette restriction mais n'avons toujours aucune réponse.**

Pour le Dasen : ce n'est pas un droit absolu. Ce serait la même procédure dans le 79, ce que nous réfutons.

Le Dasen s'exprime par rapport au coût. Nous refusons d'opposer au droit des collègues des considérations budgétaires.

Le Dasen souhaiterait harmoniser la situation au niveau académique. Il affirme, après avoir consulté la cellule juridique du Rectorat, qu'il est clair que la quotité de travail n'est pas de droit.

Nous déplorons alors une harmonisation par le bas.

Le SNUipp-FSU 17 demande qu'une réponse écrite soit adressée aux collègues en cas de refus de certaines quotités comme le prévoit les textes.

M. Revel s'engage à contacter les collègues concernées.

- **AVS-EVS : Nous aimerais avoir un point de l'état des recrutements. Mme Pili nous avait annoncé lors d'une CAPD précédente que 51 postes d'EVS seraient dévolus au département. Mais combien de renouvellements ? De prolongations ? Quelle a été la réponse de Pôle emploi pour les prolongations d'AVS auprès d'enfants avec des difficultés particulières ? Combien d'écoles bénéficient encore des services d'une EVS ? Certains emplois ont-ils été redéployés sur d'autres écoles ou groupes scolaires ?**

Mme Pili indique qu'un contrat aidé ne peut pas obtenir un CDI sans avoir été AESH. Les EVS ne peuvent pas être transformés en AESH. Les CUI-CAE peuvent être prolongés au-delà de 24 mois et jusqu'à 60 mois si la personne est au RSA, qu'elle a plus de 50 ans ou alors qu'elle est en situation de handicap.

Les AVS qui atteignent 6 ans d'ancienneté peuvent obtenir un CDI.

Dans le département il y a 717 postes qui ont été répartis de la façon suivante:

- Priorité à l'aide aux enfants en situation de handicap (AVS et AESH) : 666 postes.
- EVS (administratifs) : 51 postes budgétisés
- Aide à la surveillance dans le 2nd degré (1 seul poste de surveillant).

Les demandes MDPH étant croissantes, chaque circonscription a dû rendre un poste d'EVS : Il y aura donc 44 EVS cette année.

32 personnes ont déjà été recrutées. 12 vont l'être. La plupart de ces contrats se terminait au 30/11.

Les EVS arrivent sur les postes dès qu'ils sont créés à n'importe quel moment de l'année.

La loi oblige à répondre à la prescription MDPH. On transforme parfois la difficulté scolaire en handicap pour que les enfants puissent bénéficier d'un AVS. La MDPH ferait trop de dossiers qui sont très coûteux...

En résumé, sur les 51 EVS (aides à la direction d'école) promis, 44 seulement arriveront d'ici la fin de l'année, puisqu'il a fallu « ponctionner » pour créer des supports AVS.

Pour les AVS qui suivent un élève ayant un profil particulier, il est indispensable que l'année scolaire soit couverte.

Mme Pili nous assure que pour les dossiers dont elle a été saisie, elle a essayé de gérer au mieux cette réalité du terrain.

- **Connaissez-vous le nombre de départs en formation CAPSH pour l'année prochaine ?**

Nous n'aurons cette information qu'en février-mars

- **ECLORE : alors que le département a mis des moyens afin de permettre à ces réseaux de se développer, pouvez-vous nous faire un état des lieux de leur fonctionnement ?**

Le Dasen répond que ces réseaux sont autonomes. Les collègues sont investis sur des projets : liaison cm2-6^e. Il y a eu cette année 60 demandes de projets de situation. On peut noter la volonté des enseignants de participer à des projets de parcours.

Donc tout va bien, nous ne demandions seulement comment ECLORE pouvait fonctionner en n'envoyant que des invitations.

Le Dasen rappelle que les collègues ne sont pas obligés de participer aux réunions ECLORE, ils reçoivent des invitations ne rentrant pas dans les obligations de service.

- ***Nous souhaiterions avoir les statistiques sexuées des promotions (comme le rappelle la circulaire relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans la fonction publique.)***

Nous faisons remarquer qu'en fin de carrière, les enseignantes ont un salaire moyen brut inférieur de près de 190 euros comparé aux enseignants.

Le Dasen répond que les services ont déjà beaucoup de travail.

M. Revel demandera à la Division des Systèmes d'Information du Rectorat qu'un programme d'extraction soit mis en place.

- ***Peut-on connaître l'enveloppe des frais de déplacement des personnels itinérants pour toutes les circonscriptions ?***

Il y a une grille, une clé de répartition pour les frais de déplacement, elle sera transmise aux représentants du personnel.

Les montants ne seront pas donnés. L'enveloppe est en baisse de 30% depuis 3 ans. Mme Pili précise qu'il a fallu créer une enveloppe pour les stagiaires.

Nous faisons état de l'annonce tardive des montants et de leurs insuffisances.

- ***Où en est-on de la demande du SNUipp-FSU-FSU 17 concernant l'application du décret de 2006 concernant le remboursement des frais de stage et de déplacement des PES dans les cas où cela était le plus avantageux pour eux par rapport à l'IFF ?***

L'indemnité forfaitaire est de 1000 euros.

Parfois, l'ancienne indemnisation peut être plus avantageuse.

Ces 2 indemnisations ne sont pas cumulables. C'est à l'agent de faire son choix et de le signaler à l'administration. Il devra par la suite faire sa déclaration sur chorus. C'est le rectorat qui gère.

La séance est levée.